Image not found or type unknown

Travaille sans contrat de travail, que faire?

Par **cherifa KADRI**, le **01/03/2017** à **17:48**

Bonjour, j'ai 17 ans, je suis lycéenne et depuis juillet 2016 je travaille dans une petite entreprise de restauration rapide.J'ai demander plusieurs fois mon contrat de travail à mon employeur mais il ne me l'a jamais donné et je ne l'ai jamais signé mais je reçois des fiches de paye chaque mois. Cela fait maintenant 9 mois que je travaille 10 heures par semaine. En regardant ma fiche de paye je me suis rendu compte que pour ne pas me payer mes heures supplémentaires il a modifié plusieurs fois la fiche de paye en augmentant le salaire de base et en me déduisant beaucoup d'heure d'absences pour éviter de payer d'heure supplémentaires.
Je ne sais même pas si je suis en CDD ou en CDI car je n'ai pas de contrat de travail. De plus mon employeur me menace de me virer si je ne travail plus vite. Comment faire valoir mes droits en sachant que je suis mineurs? Puis-je porter plainte au prud'homme pour le fait qu'il ne ma jamais fait signé ou donner mon contrat de travail? Que risque t-il?
Merci beaucoup de votre aide

Par **P.M.**, le **02/03/2017** à **19:54**

Bonjour,
Vos feuilles de paie font office de contrat de travail sauf que sans contrat écrit vous pourriez prétendre être en CDI ç temps plein...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés